

ABONNEMENT.

Saumur :
1 an... 30 fr.
6 mois... 16
3 mois... 8
Poste :
1 an... 32 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Juillet 1883.

Chronique générale.

La Chambre a voté vendredi, avons-nous dit, la loi sur les récidivistes par 344 voix contre 87. La droite a voté contre, elle a bien fait; elle ne devait pas s'associer à une loi qui, dit une feuille républicaine, contient « toutes les inepties, toutes les absurdités, toutes les cruautés ».

La droite doit la justice, même aux républicains, et cette loi qui remplace la conscience du juge par une opération d'arithmétique, n'est pas une loi juste.

Elle aura pour effet immédiat de transporter en Océanie 5,000 républicains, ou récidivistes, ce qui, dans le cas actuel, est tout un. Plus tard, elle servira à exiler les royalistes, mais l'heure n'est pas encore venue. En attendant, les pauvres diables de récidivistes sont à plaindre. On va les envoyer là-bas mourir de misère et de faim.

L'entretien des récidivistes, dit un républicain, M. Thomson, coûtera 250 fr. par an. Erreur! s'écrie M. Granet, non moins républicain, il sera de 2,000 fr. La différence est appréciable, multipliez ces 4,750 francs par 8,000 la première année et vous avez un écart de 41,750,000 fr. Notez que le nombre des récidivistes ira en augmentant, les relégués étant condamnés à perpétuité. La superficie de la Nouvelle-Calédonie est de 2,300,000 hectares, suivant M. Thomasson; de 4,600,000 hectares, selon M. Granet, et un bon tiers n'est pas cultivable. Il n'y aura pas de terres pour tout le monde. Que feront les colons honnêtes en voyant arriver cette armée de drôles? Ils se sauveront, et la colonie sera perdue. Que deviendront les anthropophages? On les mangera. Pas moyen de vivre autrement.

La République a une manière à elle d'entendre la colonisation.

L'Union de Paris publie en tête de ses colonnes la dépêche suivante :

« Nous apprenons à l'instant, avec une inexprimable douleur, par un télégramme officiel de Frohsdorf, que Monsieur le Comte de Chambord, atteint d'une maladie aussi grave qu'imprévue, est dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes à ceux qui l'entourent. Par son ordre, nous demandons à la France d'unir ses ardentes prières aux nôtres. Que Dieu daigne conserver à la Patrie le glorieux et le bien-aimé Héritier de nos Rois! »

L'Action publie également cette dépêche.

CONSEIL DES MINISTRES.

Dans le conseil des ministres tenu samedi matin, M. Hérisson a donné communication d'une dépêche annonçant que le choléra a fait vendredi 147 victimes à Damiette, 7 à Mansourah, 4 à Port-Saïd.

Le conseil a examiné ensuite le projet concernant le rengagement des sous-officiers.

M. Waldeck-Rousseau a présenté un projet de loi de colonisation de l'Algérie sur les bases indiquées par M. Tirman.

Ce projet sera prochainement déposé, dit-on, sur le bureau de la Chambre.

D'après une information expédiée de Vienne au Standard, le gouvernement chinois, en apprenant que la flotte française avait l'intention de bombarder Hué, au cas où les demandes du gouvernement français seraient rejetées, a déclaré qu'il considérerait cet acte comme un casus belli et exercerait immédiatement des représailles.

L'Allemagne et l'Angleterre usent de toute leur influence pour pousser la Chine dans cette voie.

Le voyage du marquis de Tseng à Lon-

dres n'est pas étranger à cette déclaration.

A Pékin, les préparatifs militaires sont activement menés. Cent mille fusils Mauser ont été achetés en Allemagne par le gouvernement chinois.

L'interpellation de M. Bérenger au Sénat à propos de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux et hospices de la Seine n'a abouti qu'au vote de l'ordre du jour pur et simple, dont le ministère a eu la prudence de se contenter. Vainement le sénateur de la Drôme a-t-il essayé d'obtenir de ses collègues une désapprobation formelle de l'attentat. Il s'est trouvé une majorité pour appuyer à demi le cabinet et pour voir dans M. Ferry et Waldeck-Rousseau des ministres respectueux de la Religion et de la liberté.

La majorité a été faible, et le succès équivaut presque à un échec pour le gouvernement qui aurait été battu sans le secours des sénateurs pourvus de gros emplois. Mais la séance de samedi a été mauvaise pour le Sénat dont les défaillances deviennent de plus en plus fréquentes.

M. Challemel-Lacour est arrivé à Paris samedi soir, à onze heures. Il a repris hier matin son poste au ministère des affaires étrangères.

Une amusante boutade de l'Intransigeant contre le ministre des affaires étrangères :

« M. Challemel-Lacour a deux traitements : son traitement de ministre et son traitement de malade. Le premier est de soixante mille francs, le second de vingt et un jours d'eau de Vichy. Mais autant il met de régularité à toucher l'un, autant il met de fantaisie à pratiquer l'autre. A peine y a-t-il une semaine qu'il est parti et les feuilles gambettistes annoncent triomphalement son retour. Hier encore, elles parlaient d'un squerre au pylone. Aujourd'hui, pas plus de squerre que sur la main.

— Beaucoup.
— Vous avez des frères, des sœurs ?
— Je suis seule au monde.
— Moi aussi, conclut l'institutrice avec cette chaleur communicative qu'elle apportait à ses discours. Nous deviendrons amies, j'espère ?
— J'accepte avec gratitude, mademoiselle, votre appui et vos conseils.
— Je vais vous montrer ma maisonnette, la vôtre, pour un an ou deux, selon le vœu de votre tuteur ; elle vous semblera, je le crains, étroite et pauvre.
— Je la trouve au contraire calme et charmante, s'écria Edith avec sincérité.

En terminant leur déjeuner, les deux femmes se racontaient les principaux événements de leur existence. Edith connaissait les occupations de Mlle Marthe, celle-ci écoutait avec émotion le récit de la jeune fille, et elle savait déjà tout, sauf ce qu'Edith n'aurait jamais révélé à une oreille humaine : son affection pour Lionel.

Le lendemain, dès son réveil, la première pensée de Mlle Sarmany fut pour lui. Et quoi ! cet amour sanctionné par sa marraine, approuvé par sa conscience, il fallait tout à coup le répudier et le maudire ? Un mot l'avait brisé... Brisé ? non, non, on ne cesse pas d'aimer comme on cesserait de vivre, mourir est plus facile que d'arracher un sentiment qui a envahi tout votre être.

« M. Challemel-Lacour rappelle cette montre exceptionnelle qui vous faisais cette heure en dix-sept minutes. Il met huit jours à une cure qui, pour tout le monde, en dure vingt et un.

« Seulement, par une étrange particularité, son départ pour Vichy et son retour à l'hôtel du ministère coïncident avec l'arrivée de l'ambassadeur chinois à Paris et son départ pour Londres. Les opportunistes ont seuls le don de mêler ainsi les ordonnances de médecin aux décrets du gouvernement et d'amalgamer la politique avec la pharmacie.

« Cette rentrée au bercail ministériel, après cette fuite subite, est d'autant plus significative que, dans l'intervalle, le marquis de Tseng a eu avec un rédacteur du Figaro une conversation qu'il n'a pas démentie, et où il a déclaré qu'il refusait absolument d'entrer en relations avec M. Challemel-Lacour, qui était ce que dans son pays on nomme un simple gou-ja, mot chinois qui signifie mufler en français. »

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec le président du conseil, étudie un projet de loi destiné à réprimer les « écarts » des journaux de l'opposition, et, par conséquent, à restreindre la liberté de la presse.

La Lanterne décrit ainsi l'impuissance de la Chambre actuelle :

« Et tenez ! qu'a-t-on fait depuis deux ans ? La loi militaire ? Non. La loi municipale ? Non. La loi sur la magistrature ? Non. Quelles lois a-t-on faites qui comptent ? Aucune. Quelle réforme ? Néant. A quoi a-t-on abouti ? A rien, rien, rien !

« Ce n'est pourtant pas faute de séances. Jamais on n'a tant siégé. Les piocheurs du centre, les Horteur, les Langlois, les Plessier, Ferry Charles et Ferry Albert — qui n'est même pas Charles ! — toute la tribu des impuissants qui, pour dissimuler leur impuissance, posent pour le zèle et qui se figurent travailler parce qu'ils font travailler

Mlle Sarmany s'accouda à la fenêtre et aspira avec délices le froid du matin.

La plaine s'étendait à l'infini ; les silhouettes des forts de Nogent et de Resny s'estompaient sur l'azur ; plus près, au milieu des ceps de vignes bas et noirs, se dressait un monument de granit, souvenir des sanglantes journées de décembre 70, tombe à la croix étincelante, où reposent tant de braves oubliés. Ce paysage uni, monotone, où l'on n'entendait aucun bruit, sauf le roulement d'une charrette dans un sentier perdu, et le battement d'aile d'un oiseau dans les fourrés pleins d'herbe, donnait à Edith quelque chose de la sensation éprouvée en face de la mer : une fraîcheur soudaine, une sorte d'extase endormant les soucis.

Dépouillée à l'époque de la guerre de ses bêtises et de ses noyers centenaires, cette campagne respire une mélancolie profonde, surtout le soir, lorsque le crépuscule adoucit les formes, confond les couleurs. Mais cette tristesse, loin d'énervier l'âme, la relève et la fortifie ; aussi l'été, par les chaudes nuits d'août, lorsque l'air, chargé d'émanations végétales, vous remplit la poitrine, vous croyez respirer encore une vague odeur de poudre qui vous électrise et vous enivre.

— Ici l'oubli sera plus facile se dit la jeune fille, oui, je veux oublier... Oh ! mon pauvre rêve !

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARmany

Par Marie DE BESNERAY.

CHAPITRE II

EDITH A VILLIERS.

— Mademoiselle, mademoiselle Marthe ! répondez-moi donc...

— Que veux-tu, Augustine ?
— Le déjeuner va refroidir.
— Patientons encore ; dix heures sonnent à peine.

— Le train est arrivé, et l'omnibus roule vers la grand'rue.

— Ne connaissant pas le pays, cette personne aura pris un autre chemin.

La servante eut un geste de colère.

Presque aussi âgée que sa maîtresse, elle ne possédait pas sa mansuétude ; maussade et rageuse, quoique au fond bonne et dévouée, elle entourait Mlle Marthe d'une affection inépuisable et jalouse.

— Patientons, patientons, répéta-t-elle d'un air boudoir ; nous avons avancé le repas pour cette

mijaurée qui, j'en suis sûre, se fait attendre pour pouvoir crier partout que mon rôti est brûlé !... Une belle dame, une Parisienne, une orgueilleuse, quoi... Je ne veux pas qu'elle bouleverse la maison, mademoiselle, qu'elle vous dérange ; ah ! bon Dieu, non, je ne le veux pas !

— Assez, assez, Augustine... J'aperçois quelqu'un.

La vieille servante quitta la chaise sur laquelle elle gémissait à l'idée de son plat manqué, et placée derrière sa maîtresse, regarda avec curiosité.

— Elle porte le deuil, mademoiselle... Venir à pied, cela n'a guère de genre ; et sa malle ne pèse pas lourd sur l'épaule de Firmin... Nous envoient-ou une pauvre, par hasard ? Tiens ! pas laide cette petite, mais c'est jeune, jeune !

Pour marquer sa satisfaction, Augustine poussa un ricanement aigu.

— Va ouvrir, commanda Mlle Dessaux, et épargne-nous tes réflexions.

Mlle Sarmany, le cœur battant, se présenta avec cette grâce aisée qui ne l'abandonnait jamais. Elle remit sa lettre de recommandation, et pendant que Mlle Marthe la parcourait, Edith, enveloppée par la paix de cet intérieur, sentait se dissiper les terreurs qui l'assiégeaient depuis la veille.

— Soyez la bienvenue, dit Mlle Dessaux avec son bon sourire ; tantôt je vous installerai à la classe. Aimez-vous les enfants ?

les autres, tous ces amateurs de permanence doivent être contents. Avec ce qu'on a, cette année, enfilé de discours, il y aurait de quoi faire deux fois le tour du monde en mettant les lignes bout à bout, et les frais d'impression du *Journal officiel* coûteraient, cette année, je le parierais volontiers, cent mille francs de plus que la moyenne. Voilà tout ce qu'aura produit l'éloquence parlementaire.

Entre temps, rien ne se faisant, tout périclité. L'armée, en suspens, faiblit et se désorganise : rien n'aboutit. »

M. La Vieille, député, et M. Gosse, maire, délégués de la ville de Cherbourg, ont été reçus vendredi par le ministre de la marine, des postes et télégraphes, des travaux publics et de la guerre.

MM. Cochery et Raynal ont accepté l'invitation du conseil municipal et ont promis de se rendre à Cherbourg vers la fin du mois de juillet. Ce voyage coïnciderait avec le lancement du cuirassé *le Furieux*. M. le ministre de la marine a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir, en présence de son état de santé, accompagner ses collègues. Toutefois, M. Charles Brun a assuré les délégués de Cherbourg de son vif désir d'aller visiter, mais plus tard, notre grand port de la Manche.

Quant à M. le général Thibaudin, il accompagnera MM. Cochery et Raynal, s'il peut remettre un voyage déjà arrêté sur les frontières.

On sait que des raisons d'économie ont seules fait préférer au projet du général Billot sur l'artillerie de forteresse le système, reconnu défectueux par tous les gens du métier, de M. Thibaudin.

Faute de 5 millions, on a dû se contenter d'un pis-aller pour l'organisation d'un des principaux services de la défense nationale.

Combien dépensera-t-on pour la fête du 14 juillet ?

M. Laurent, ancien député de Tourcoing, vient de mourir à Halleim (Nord).

Sa carrière présente une particularité digne de remarque. Lorsque, en 1875, il s'agit de voter le projet Wallon, sur l'établissement du gouvernement républicain, M. Laurent, membre de l'Assemblée nationale et député très-conservateur, crut devoir s'abstenir, et l'on sait que la République fut votée à une voix de majorité.

Le député de Tourcoing a dû plus d'une fois, dans le reste de sa vie, regretter cette malheureuse abstention. Avec la bonhomie qui le caractérisait, il disait parfois dans l'intimité, en priant ses amis de ne pas le répéter, que « sans lui, la France n'eût pas été dotée de tant de belles choses qu'il voyait », et que nous voyons encore se développer sous nos yeux.

LA DÉCHRISTIANISATION DES HOSPICES.

La charité chrétienne a doté notre pays de grands établissements hospitaliers; le capital des riches accumulés pendant plusieurs siècles constitue la rente des indigents modernes.

Mais cette rente a été léguée sous des conditions précises, spéciales, car les généreux donateurs voulaient, en soulageant les corps, sauver les âmes. La Révolution est venue, et elle a fait main basse sur les biens des pauvres. Depuis on avait réformé le patrimoine de la misère. La République est revenue, et elle prétend profiter des largesses en se dérochant aux prescriptions qui y étaient annexées.

Où, nous assistons au scandaleux spectacle de la franc-maçonnerie fermant les chapelles, supprimant les aumôniers des hospices et hôpitaux, et transformant en repaires d'impiété obligatoire les pieux asiles de la douleur sanctifiée.

Le gouvernement a compris qu'il convenait de dissimuler sous d'hypocrites paroles l'odieuse d'un pareil acte, d'une spoliation sacrilège.

Un arrêté du préfet de la Seine, en notifiant la suppression des aumôniers des hospices et hôpitaux, à partir du 1^{er} juillet, feint de laisser croire que les malades pourront encore librement demander et recevoir les secours suprêmes de la religion. Et M. Ch. Quentin, directeur général de l'Assistance publique, commente cet arrêté dans

deux circulaires où perçe la mauvaise éducation de leur auteur.

Il n'y aura plus d'aumôniers, mais il reste le clergé paroissial.

Si un malade demande un prêtre, un infirmier ira prévenir le directeur. Celui-ci prendra un registre à souche, en détachera un coupon qui sera remis à la paroisse où à la demeure du prêtre désigné. Ce prêtre sera alors admis avec ce sauf-conduit au chevet du moribond; il arrivera souvent trop tard. Qu'importe à M. Quentin! Il compte bien que l'atmosphère se laïcitera, et que les demandes cléricales seront d'autant moins nombreuses qu'elles exposeront ceux qui les formulèrent aux railleries officielles d'un personnel digne de ses chefs.

A la Salpêtrière, à Bicêtre, aux incurables, aux Ménages, les femmes et les vieillards pourront le dimanche, après la messe, s'entretenir un peu avec leur confesseur. M. Quentin autorisera « cette distraction dans leur ennui, cette occupation dans leur désœuvrement. » Je souligne ces paroles blasphématoires de l'ancien intransigeant qui doit sa place à un toast porté avec un domestique empressement au père de M. Gambetta banquetant à Romans. (L'Action.)

M. de Montferrier, correspondant romain du *Journal des Débats*, écrit à ce journal :

Les journaux continuent à s'occuper des négociations qui ont eu lieu et qui continuent pour amener un accord entre le Pape et le gouvernement italien. On en a fait un texte d'opposition contre le ministère, qui cependant n'y entre pour rien. Je vous ai dit que ces négociations ne pouvaient aboutir. Léon XIII s'est chargé de confirmer la justesse de mes idées sur ce point, et il l'a fait en vers latins. Le Saint-Père charme ses rares loisirs en s'appliquant à la poésie latine. C'est sa récréation favorite; elle n'a rien, il faut en convenir, de folâtre ni de profane. Ces jours derniers, le Pape envoyait sa photographie à une Société de Vicence et il écrivait au dos, de sa main, quatre vers latins composés par lui, et dont voici la traduction :

« La justice, je l'ai pratiquée : longs combats, durs assauts, railleries, pièges perfides, tout ce qui est âpre, je l'ai supporté. Mais défenseur de la foi, on ne me fera pas plier. Pour le troupeau du Christ, il est doux de souffrir, doux de mourir, même au fond d'une prison. »

L'Unita cattolica dit que ces deux distiques sont superbes, bellissimi. Mais, quelle qu'en soit la valeur littéraire, le sens en est très-clair. Léon XIII ne cédera pas. Il mourra s'il le faut, prisonnier volontaire au Vatican, et telle est probablement sa destinée.

Ce petit trait est en effet assez significatif, et la conclusion qu'en tire M. de Montferrier, qui connaît parfaitement les choses italiennes, mérite d'être notée.

Nous signalons à nos lecteurs l'importante dépêche suivante :

« Rome, 1^{er} juillet, 10 h. 25 matin. » En même temps que partait de Paris la réponse de M. Grévy au Souverain-Pontife, M. Ferry expédiait une note confidentielle pour être communiquée au Saint-Père.

« Dans cette note, arrivée avant-hier, le président du conseil expose à sa façon la situation des partis, l'esprit général du pays, des Chambres. Il montre les difficultés du gouvernement à arrêter le mouvement anticlérical.

« Si la Prusse a fait la paix avec l'Eglise, c'est parce que les catholiques disposent de la majorité dans le Reichstadt. En France, les catholiques, non-seulement sont en minorité, mais ils sont hostiles au gouvernement et cherchent les moyens d'embarrasser les ministres.

« Les conclusions de la note auraient des apparences conciliantes. »

Dans la lettre du Souverain-Pontife à M. Grévy, la question de la suppression des traitements n'est point mentionnée, car le Vatican a reçu la promesse formelle que les traitements seront rétablis par un décret d'amnistie, qui serait rendu le 14 juillet.

L'Univers relève très-justement une anomalie qui révolte la conscience publique :

« Tous les honnêtes gens gémissent de la

tolérance absolument néfaste que le gouvernement républicain accorde à des polissons se disant hommes de lettres, dont les produits intellectuels ne peuvent que salir l'esprit et même pousser aux crimes ceux qui s'en nourrissent.

« La semaine dernière encore, on en a eu la preuve à la Cour d'assises de la Corrèze. Un individu, accusé du crime épouvantable de parricide, a obtenu des circonstances atténuantes à cause de sa passion pour les lectures malsaines.

« L'avocat du parricide, M^e Schaeffer, du barreau de Périgueux, a prouvé que c'est dans ces publications répandues dans les campagnes, sous l'estampille du colportage, que son client avait puisé ses inspirations.

« Parmi les livres immoraux, les romans obscènes, les feuilles pornographiques illustrées et non illustrées qui composaient la bibliothèque de ce misérable, il s'est trouvé un roman infâme, dont les pages les plus usées et les plus maculées racontent pour ainsi dire, mot par mot, l'horrible forfait qu'il a commis. Dans le roman, le complice dit à l'assassin : « Tu vois, ce n'est pas si difficile que tu croyais. » Puis l'auteur ajoute : « Et après la mort il n'y a plus rien ; tout est fini. »

« Avant son horrible forfait, l'accusé, s'inspirant du même roman, avait été dans les ruines d'un vieux château à la recherche de trésors enfouis. On a trouvé sous une pierre une lettre par lui écrite aux puissances infernales, auxquelles il se voue pour toujours.

« L'avocat n'a pas eu de peine à démontrer la large part de responsabilité qui incombait dans ce drame épouvantable aux écrivains dont le parricide faisait depuis longtemps sa lecture constante.

« Le parricide a été condamné à vingt ans de travaux forcés, l'auteur et l'éditeur du roman continuent leur petit commerce sous l'œil bienveillant du bureau de colportage. »

LA VÉRITÉ SUR LES AFFAIRES DU TONKIN.

Que le ministre des affaires étrangères soit le maladif Challemel-Lacour ou l'intérimaire Ferry, nous lui recommandons de lire attentivement la dépêche télégraphiée de Vienne au *Standard* qui dément absolument les télégrammes optimistes à outrance, et vraisemblablement rédigés sur commande, que l'on s'est fait adresser de Shanghai et d'ailleurs.

Il résulte de cette dépêche que Li-Hung-Tchang a quitté Shang-Hai, sous prétexte d'aller chercher de nouvelles instructions à Pékin.

Que M. Tricou se prépare à partir avec tout son personnel, non pour Pékin, mais pour la France ou la Cochinchine.

D'après le correspondant de Vienne, du *Standard*, les cercles européens de Shang-Hai considèrent que les Chinois veulent gagner du temps pour laisser à leurs vaisseaux, qui vont quitter les ports allemands, le temps d'arriver sains et saufs à Tientsin avant l'ouverture des hostilités.

Enfin, il paraît que la cathédrale catholique de Pékin, placée jusqu'ici sous la protection de notre ambassade, va être mise désormais sous la protection du ministre d'Espagne.

Que pense de ces nouvelles le ministre des affaires étrangères ?

ÉTRANGER

La *Gazette de Moscou* dénonce en ces termes un complot qui, selon elle, existerait à Varsovie :

« Il est indubitable qu'une société secrète existe à Varsovie et exerce son influence dans cette ville.

« En ce moment, cette Société ne s'occupe que d'organiser les armes; mais si les autorités russes ferment les yeux, les événements de 1868 se renouvelleront sûrement. On fait partout de la propagande contre la Russie. Il s'est formé parmi les étudiants un comité qui s'intitule le « Comité de l'instruction du peuple » et qui a pour but de distribuer des livres et autres publications patriotiques.

« On distribue aussi des bagues portant la date de 1885, sans doute pour indiquer que tous les préparatifs seront faits d'ici à cette année-là. »

La *Gazette de Moscou* apprend aussi que plusieurs officiers supérieurs ont été injuriés en Pologne.

A Varsovie, on a poussé un général en bas d'un trottoir, et on l'a jeté dans le ruisseau. On a insulté des dames russes, et il en est résulté une rixe entre un officier et la foule, qui a été finalement dispersée par la police.

Des écoliers polonais ont hué un pope et ont craché sur lui.

Nous croyons que la *Gazette de Moscou* s'est exagéré les quelques incidents qu'elle signale.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juin.

La Bourse est mauvaise. Rentes et valeurs continuent de fléchir. Le 3 0/0 s'inscrit à 78.70, l'amortissable à 80.90 et le 5 0/0 à 108.17.

Les affaires sont nulles sur les valeurs et la baisse que l'on croyait issue des bruits égyptiens n'est en réalité qu'une manœuvre des baissiers qui ont été servis à souhait par les événements.

La Banque de France cote 5,290, le Foncier 1,310, et les Obligations Foncières nouvelles 354 les libérées et 348 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France est une des seules valeurs qui reste ferme à ses cours antérieurs à la baisse.

Le Suez, malgré une recotte de 260,000 fr., tombe à 2,350 et l'Égypte à 348.

Les chemins sont un peu plus fermés : le Lyon à 1,412, le Midi à 1,152, le Nord à 1,917 et l'Orléans à 1,240.

Le Gaz, qui jusqu'alors s'était maintenu, fléchit à 1,380. C'est le 11 juillet que sera jugé son procès avec la Ville.

Les Lombards sont à 328 et les Autrichiens à 696.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Verrie-Saumur.

2^e RÉUNION.

Un temps magnifique a favorisé hier la fête hippique de Verrie; aussi les équipages brillants et nombreux et les promeneurs intrépides se pressaient-ils sur les landes de Monthésy et sous les ombrages qui les entourent.

Les coureurs se sont montrés également en grand nombre et les prix ont été vigoureusement disputés.

Voici le résultat de la journée :

Prix du château de Marson, course de haies. Un objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters, n'ayant pas, en 1883, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. Distance : 2,500 mètres.

Neuf engagements; tous les enjeux étaient en faveur de *Querida*, à M. C. Raguideau; mais *Poire*, à M. Caillaud, est bientôt devenu un concurrent redoutable, et le dépasse à 200 mètres avant le poteau d'arrivée.

Prix du Cercle Saint-Hubert (cross country steeple-chase, gentlemen). 1,500 fr., pour hacks et hunters, de 4 ans et au-dessus. Distance : 4,000 mètres.

Huit engagements, six chevaux seulement se sont présentés au pesage. Cette course a été parfaitement menée, et les concurrents se sont presque toujours tenus en peloton serré. Tour à tour on a vu la lutte s'engager entre *Turlurette*, à M. le baron de Rochevallée, *Master Skerratt*, à M. Hennessy, et *Eviction*. *Turlurette*, montée par son propriétaire, est arrivée première, *Master Skerratt* deuxième, et *Berest* troisième.

Dans cette course, *Prophète* a fait une chute dans laquelle il s'est tué; son cavalier en a été quitte pour le déboîement de l'épaule.

Steeple-chase militaire. Un objet d'art pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. Distance : 3,000 mètres.

Sept engagements. Arrivée première, *Ta-batière*, montée par M. de Saint-Sernin; deuxième, *Tourmalet*, monté par M. de Beaurepaire; troisième, *Titus*, monté par M. de Villepin.

Bataclan a culbuté; M. L'Hôte s'est relevé aussitôt, mais il a perdu momentanément la mémoire.

Prix de Saumur (steeple-chase à réclamer). 1,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. Distance : 3,600 mètres environ.

Sur sept engagements, deux chevaux seulement sont partis : *Diska*, à sir Ned, monté

par M. de Saint-André, et Eviction, à Good Fellow, montée par M. de Contades.

Diska avait gagné beaucoup d'avance et répondait aux espérances de ceux qui avaient parié en sa faveur. A l'un des obstacles, Diska fait une chute et laisse son cavalier inanimé sur le turf; il y eut un moment de vive anxiété: la piste est envahie pour enlever M. de Saint-André, qui n'était fort heureusement qu'évanoui. Après quelques minutes, il a repris connaissance et a été ramené à Saumur.

Diska s'était relevée et se tenait immobile auprès de son cavalier. M. de Saint-Sernin, qui avait gagné dans la course précédente, s'est hâté de monter dessus, et avec un seul écrier a continué la course, franchissant avec la plus grande assurance les autres obstacles.

Malgré tous ces incidents, il est arrivé premier, gagnant sur Eviction qui s'est dérobée à diverses reprises à l'obstacle où Diska avait fait sa chute.

M. de Saint-Sernin, au pesage, avait le poids que devait porter son cheval.

Steeple-chase militaire. Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Distance: 4,000 mètres.

Cette course a été une des plus intéressantes. Les six concurrents se sont presque toujours tenus en peloton. Cependant la lutte s'est bientôt établie entre Légation que montait M. de Carmejane, Sandringham monté par M. de Saint-Sernin, et La Saône.

M. de Saint-Sernin, qui avait déjà gagné dans deux courses précédentes, est encore arrivé premier aux applaudissements de tous les spectateurs; malheureusement, au pesage, il n'avait plus le poids: il lui manquait 250 grammes environ; quoique vainqueur, il n'a pas eu le prix.

Prix de Verrie (grand steeple-chase handicap). 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Distance: 4,000 mètres environ.

Sur douze engagements, quatre seulement sont partis: Damoclès et Soledad, à M. G. Guinebert, Rup, à M. Bariller, et Cadet, à M. Gaudin.

Rup avait de grandes chances, mais les bonnes qualités de Damoclès ont assuré le prix à son propriétaire. Cadet est arrivé second.

Aujourd'hui, grande réunion au Tir aux pigeons, sur les Huraudières, et demain nombreux concours d'amateurs pour suivre les divers incidents du Rallye-Paper sur la route de Vernantes. Cette fête sera pleine d'intérêt, et le temps promet de se mettre de la partie.

M. le curé de Nantilly nous adresse la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

« Je n'ai jamais compris les avantages qu'on espérait obtenir en établissant des bataillons scolaires. Je n'ai pu voir quel bien pouvait en résulter pour défendre la patrie, ou pour attaquer ses ennemis; mais aujourd'hui j'ai pu constater un résultat imprévu pour moi et qui m'a blessé profondément.

« Vers neuf heures et demie, un peu avant la grand'messe, j'ai vu défiler devant mon portail les enfants du collège et de l'école laïque qui appartiennent à ces bataillons. Où sont-ils allés? Je n'en sais rien; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils sont revenus pendant la grand'messe, et que leurs clairons, en retentissant tout le long de l'église de Nantilly, ont troublé le prêtre qui chantait à l'autel et les fidèles qui assistaient à la sainte messe.

« Voici donc un résultat clair et immédiat: c'est que ces enfants n'ont pu assister à la messe. J'en excepte ceux du collège qu'on avait conduits à la messe de huit heures.

« Le second résultat immédiat, c'est qu'on a troublé l'office paroissial. Depuis cette année, on a cessé de conduire les enfants à la messe, et on leur enlève aujourd'hui la possibilité de remplir leur devoir.

« Il est bon que chacun le sache et comprenne sur qui retombe la responsabilité de ces actes, qui supposent dans ceux qui les

ordonnent, ou bien une hostilité directe contre la religion, ou au moins un oubli impardonnable.

« Mon devoir, et je le remplis en ce moment, est de protester hautement et fermement, afin qu'une telle insulte à la religion ne se reproduise pas.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

» H. GRIGNON,
» Chan. hon., curé de Nantilly. »

Verrie. — Hier, dès la première course, une épaisse fumée, s'élevant au-dessus des taillis, indiquait qu'un incendie s'était déclaré du côté du village de Grollay, commune de Verrie.

Des gendarmes, envoyés aussitôt dans cette direction, ont pu constater que le feu consumait un taillis qui longe le chemin.

Avec le concours de quelques cultivateurs, ils sont promptement arrivés à s'en rendre maîtres. Cinq ares environ ont été ravagés par le feu, trois au préjudice de M. René Poisdor, deux à celui de M. Urbain Pasquier.

La perte, qui s'élève seulement à une cinquantaine de francs, n'est couverte par aucune assurance.

Tout porte à croire que ce sinistre est dû à l'imprudence de quelque fumeur qui aura jeté sur le gazon desséché un cigare encore allumé.

Le Puy-Notre-Dame. — Samedi matin, une femme Allaire, née Marie Auger, du Puy-Notre-Dame, a mis fin à ses jours en se jetant dans un puits profond de 30 mètres, situé à peu de distance de son logement.

Cette femme, âgée de 78 ans, ne jouissait pas de toutes ses facultés.

APPEL DES RÉSERVISTES.

Les réservistes des classes de 1874 et 1876, appartenant à l'infanterie de ligne et aux différents corps de l'armée à pied, sont appelés sous les drapeaux pendant les grandes manœuvres, du 25 août au 24 septembre.

Les réservistes des classes de 1874 et 1876, appartenant à la cavalerie, sont appelés sous les drapeaux après les grandes manœuvres, du 3 au 30 octobre.

COUR D'APPEL DE POITIERS.

La cour de Poitiers, chambre des appels correctionnels, a rendu samedi, à l'ouverture de son audience, un arrêté d'une importance juridique considérable.

Elle a, dit le *Courrier de la Vienne*, décidé, contrairement à la doctrine récemment admise par la cour de cassation, que les curés ou desservants ont un droit de jouissance intégrale sur le presbytère que la commune est tenue de leur fournir; qu'en conséquence un maire ne saurait se permettre, sans apporter un trouble à l'exercice de ce droit, de placer, à l'occasion d'une fête nationale ou publique, un drapeau à l'extérieur de l'habitation curiale, s'il y a refus du curé d'y consentir.

Conséquemment, elle a acquitté des poursuites dirigées contre eux, MM. les curés de Brissac et de Distré (Maine-et-Loire), traduits en police correctionnelle pour avoir enlevé les drapeaux placés sur leurs presbytères par l'autorité municipale de leurs communes.

La cour de Poitiers se trouvait saisie de cette affaire à la suite d'une décision de la cour suprême cassant un arrêt de la cour d'Angers et renvoyant la cause et les parties devant notre cour d'appel.

Les deux ecclésiastiques poursuivis étaient défendus par M^e Dufour d'Astafort. L'arrêt a été rendu contrairement aux conclusions de M. l'avocat général Broussard.

M. Boutard, juge de paix à Ernée, est nommé juge de paix à Longué.

Encore un républicain bien pourvu et bien renté: M. Pépin, sous-préfet de Loches, est nommé receveur particulier à Loches. Allez lui dire, à M. Pépin, que la prospérité républicaine n'est qu'un leurre!

LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Les conditions générales de la convention de la Compagnie d'Orléans avec l'Etat sont les suivantes:

La Compagnie se voit concéder environ 2,300 kilomètres, et s'engage à fournir la totalité nécessaire aux travaux qui lui sont concédés. Elle en assume la charge jusqu'à concurrence d'une contribution de 50 mille francs environ par kilomètre.

De plus, la Compagnie remboursera par anticipation les 205 millions qu'elle a reçus du Trésor pour garanties d'intérêt. Elle paiera 40 millions pour la ligne de Limoges à Montauban et 40 millions pour la mise en état de la ligne d'Orsay.

En faisant le total de ces sommes, on voit que la Compagnie d'Orléans, en outre des 50,000 fr. par kilomètre, dont nous venons de parler, se charge d'une contribution de 255 millions. Elle doit livrer 200 kilomètres par an à l'exploitation: c'est donc, du chef de cette dernière contribution, un fonds de concours annuel, pendant cinq ans seulement, de 50 millions.

L'Orléans abandonne au réseau de l'Etat la ligne de Poitiers à La Rochelle et Niort. En revanche, le réseau de l'Etat abandonne à l'Orléans les lignes de Tours à Montluçon et Poitiers à Limoges. Le réseau de l'Etat conserve les lignes de Tours à Savigny, et de Château-du-Loir à Saumur, qui étaient réclamées par l'Orléans.

La Compagnie a consenti à abaisser la limite du partage de ses bénéfices avec l'Etat et à élever de la moitié aux deux tiers la part de ce dernier.

Son revenu garanti est fixé au chiffre de 56 fr., revenu distribué régulièrement depuis dix-sept ans. Le revenu réservé avant partage est de 74 fr.

Enfin le droit de rachat par l'Etat est maintenu intact.

Après avoir fourni à la commission des chemins de fer les explications qui précèdent, le ministre a insisté pour que les conventions fussent discutées avant la clôture de la session ordinaire. Comme date extrême de la séparation des Chambres, M. Raynal a indiqué le 24 juillet.

CURIEX EFFETS DE LA Foudre.

Le 24 juin, vers sept heures du soir, un orage terrible, accompagné d'éclairs et de grêle, s'est abattu sur la commune de Saint-Florent-le-Vieil, où il a causé plusieurs accidents.

Pendant le plus fort de l'orage, la veuve Viau, fermière au Petit-Runthe, village de la même commune, se trouvait à son domicile avec le plus jeune de ses enfants, âgé de 12 ans.

Tout à coup un éclair brillant, suivi immédiatement d'un formidable coup de tonnerre, les renversa à terre tous les deux. Accablés par la frayeur, ils n'osaient se relever; cependant la mère et l'enfant n'avaient aucun mal. Ils en furent quittes pour la peur.

La veuve Viau, se hasardant à sortir de sa maison, aperçut de la fumée montant par la toiture de l'étable.

Elle courut aussitôt ouvrir la porte, et trouva une vache foudroyée; la foudre était tombée sur l'étable située à quelques pas de la maison.

Le même jour, à la même heure, la femme Bricard, fermière au Beau-Chêne, commune de Saint-Florent, se trouvait aussi dans sa maison avec ses trois enfants. Elle entendit un violent coup de tonnerre et vit une boule de feu tomber par la cheminée: aussitôt elle fut jetée à terre ainsi que ses enfants.

Le fluide électrique pénétra dans la pendule et l'arrêta; il fracassa la boîte en fer qui la renfermait et sortit par une vitre qu'il brisa.

Quelques minutes plus tard, le sieur Eugène Allard, cultivateur à la Bèfferie de la même commune, voyait la foudre tomber dans sa vigne à quelques pas de sa maison et trouvait 150 ceps presque carbonisés.

La foudre a aussi occasionné des dégâts, le même jour, au préjudice du sieur Malinge, fermier à la Poulinière, commune de Saint-Florent, et lui a rendu un porc boiteux. (Etoile.)

ANGERS.

Demain mardi, ainsi que nous l'avons annoncé, aura lieu au Grand-Théâtre une

représentation au bénéfice des victimes de la catastrophe des Ardoisières, avec le concours de plusieurs sociétaires de la Comédie-Française. Pour le détail, voir les affiches apposées à Saumur.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Le fils de M. René, l'ancien et regretté directeur du théâtre de Tours, vient d'obtenir au Conservatoire de Paris le second Grand-Prix de composition musicale, dit prix de Rome.

« Il y a huit ans, dans ce journal, nous prédisions un brillant avenir à ce jeune garçon qui était déjà un musicien distingué. Depuis, l'événement a sanctionné notre pronostic, car M. Charles René a obtenu au Conservatoire tous les succès possibles, couronnés aujourd'hui par le prix de Rome.

« Charles René n'a que dix-neuf ans. Il est surtout et avant tout l'élève de sa digne mère qui a commencé à Tours son éducation musicale et l'a continuée à Paris avec un plein succès. Le jeune lauréat a de la chaleur, de l'élan, du style et de la science. Il sera un de nos bons compositeurs. Sa cantate *Le Gladiateur*, à la séance publique du Conservatoire, a été supérieurement interprétée par M^{me} Caron et MM. Talazac et Belhomme. »

Nous nous rappelons avoir vu à Saumur le petit Charles René, alors âgé de 8 ans, au mois de mai 1873, dans un spectacle-concert donné avec le concours de la musique municipale.

M. Charles René avait joué d'abord quatre rôles différents dans le *Vieux Garçon et ses petits-neveux*; puis il s'était fait applaudir dans l'exécution d'un concerto de Mozart sur le piano et avait conduit une ouverture à grand orchestre.

Publications de mariage.

Emile-Paul Chevreau, négociant, de Saumur, et Amélie-Marie Mazurid, sans profession, de Paris.

François Lebrun, cultivateur, de Courchamps, et Marie-Louise Bontemps, domestique, de Saumur.

Thomas-Jules Roblin, directeur général des Compagnies d'assurances *la Continentale et le Midi*, de Paris, et Jeanne-Marie-Marguerite Berthe, sans profession, de Saumur.

Constant Trillet, instituteur, de Saint-Hilaire-du-Bois, et Augustina-Nathalie Basson, institutrice, de Saumur.

Louis Fouassier, cultivateur, d'Artaignes, et Virginie Bœux, domestique, de Saumur.

Faits divers.

LES FRAISES. — Les amateurs de fraises veulent-ils savoir combien il est arrivé de ce fruit délicieux à Paris, du 15 au 24 juin?

Les Halles centrales en ont reçu trois cent mille six cents paniers. Et chaque panier pèse six kilogrammes.

C'est donc un million huit cent trois mille six cents kilogrammes de fraises que ce gargantua de Paris a dévoré en neuf jours.

LE CHOLÉRA. — C'est en 1817 que le choléra fit sa première apparition en Europe; jusqu'alors il était demeuré un fléau asiatique. A l'état d'endémie continue dans certaines parties de l'Asie, et surtout dans le delta du Gange, le choléra prenait parfois des allures épidémiques, mais jamais, avant le dix-neuvième siècle, il n'avait pénétré en Europe.

En 1817, il se mit en marche. Pour arriver du centre de l'Inde jusqu'en France, le fléau mit quinze ans.

C'est en 1832 seulement qu'il se déclara à Paris. Pour son coup d'essai, le choléra frappa un coup de maître. Sur une population de 646,000 individus, il tua 18,406 personnes, soit 23 victimes pour 1,000 habitants.

Depuis cette première visite, le choléra nous en a fait trois autres; en 1848, où il tua 47,000 Parisiens; en 1853, où il en tua 46,000 en quatorze mois; en 1865-66, où il fit 43,000 victimes.

Marché de Saumur du 30 Juin

Blé nouveau (Ph.)	—	Huile de noix	50	130	—
Froment 1 ^{er} q. (Ph.)	18	Graine tréfle	50	—	—
Froment (Ph.)	77	— lin	70	—	—
Halle, moyenn	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70475	—
Orge	65	Luzerne	780	65470	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à 120 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	120 à »
Orléans, envir. de Saumur 1881, 1 ^{re} id.	110 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id.	105 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id.	105 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 90
La Vienne, 1881, 1 ^{re} id.	70 à 75
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1881, 1 ^{re} id.	160 à 170
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Champigny, 1882, 1 ^{re} qualité	170 à 200
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Id. 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1882, 1 ^{re} id.	130 à 140
Varrains, 1881, 2 ^e id.	» à »
Bourguell, 1882, 1 ^{re} qualité	150 à 160
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Id. 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Restigné 1881, 1 ^{re} id.	150 à 160
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Chinon, 1881, 1 ^{re} id.	130 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Id. 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »

Théâtre de Saumur.

Très-prochainement,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
 Donnée par les
Artistes du théâtre du Gymnase
 Sous la direction de
M. HENRI LUGUET
 1^{er} sujet et directeur de la scène à ce théâtre

UN ROMAN PARISIEN

Pièce nouvelle en 5 actes, d'Octave FEUILLET, de l'Académie Française.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 118 : Préparatifs de fête. Le Serment du Jeu de Paume. Apothéose de Gari-

aldi. La vessie de Challemel-Lacour. Les Corbeaux du couvent. Marat. Louise Michel et ses cocousés. Réquête à M. Grévy.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés individuellement aux personnes désignées par le souscripteur :

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'un. — 10 abonnements à 5 fr. 50 l'un. — 15 abonnements à 5 fr. 25 l'un. — 20 abonnements à 5 fr. l'un.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

2^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 24 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLY								MONTREUIL-BELLY - SAUMUR							
	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.		Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.				
Saumur. (départ)	5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Belly (départ)	6 54	9 50	12 22	3 10	4 »	5 56	10 51
Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	3 26	4 16	6 19	» »
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	3 34	4 24	6 33	» »
Montreuil-Belly (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	3 46	4 36	6 46	11 21

SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLY allant à Angers.				
	Omn. matin.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.		Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	5 50	5 5	Niort. (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers (départ)	6 »	12 55	7 10
Montreuil-Belly	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 20	7 55
Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25
Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 »	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28
Parthenay	9 »	9 11	Montreuil-Belly	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 6
Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Belly (arrivée)	9 31	3 56	10 48

LIQUIDATION JUDICIAIRE
 Deschamps et Bezou.

Les personnes qui auraient l'intention d'acheter à l'amiable les articles de cave dépendant de l'ancienne Société Deschamps et Bezou, sont informés que M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, se trouvera à la Cave, à Dampierre, où ces articles sont déposés, le mercredi 4 juillet 1883, de deux heures à trois heures du soir.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 15 juillet 1883, à midi et demi,

UN ÉTABLISSEMENT

Propre au commerce des VINS mousseux et en pièces, Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, Appartenant à M. Arthur MORICET. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE, JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc., Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur. S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

M. DUPONT, Grande-Rue, 89, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A VENDRE

A L'AMIABLE, MATÉRIEL DE CAVE

Consistant notamment en :
 2 machines à boucher les vins de champagne ;
 2 machines à capsuler ;
 1 — à électriser ;
 1 — à ficeler ;
 1 — à tirer les bouchons ;
 1 — à réparer les agraffes ;
 1 pompe à soutirer avec ses tuyaux ;
 1 tireuse ;
 1 tonne, vin de dégorgeant ;
 1,200 quarts, bouteilles vides ;
 20 pupitres ;
 6 robinets ;
 400 kilog. environ vieilles agraffes ;
 1 casier avec étiquettes ;
 1 lot d'étiquettes diverses ;
 1 brochette ;
 Et divers autres objets ;
 Le tout dépendant de la liquidation judiciaire Deschamps et Bezou, anciens négociants à la Croix-Verte, à Saumur. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (433)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, **JOLIE MAISON** Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin. S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

MAISON Rue Pavée. S'adresser, 6, rue du Temple.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 26. S'adresser à la maison. Une femme veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi. S'adresser, 26, Grand'Rue.

L'OUEST
 C^{ie} ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE
 CAPITAL : 2 MILLIONS
 Placement des fonds des assurés et des rentiers en contrats hypothécaires garantis par un domaine immobilier s'élevant à près de **100 Millions**
RENTES VIAGÈRES
 au taux les plus avantageux avec ou sans remboursement au décès du rentier de la moitié du capital de la rente.
 ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort, Dotation d'Enfants
 S'adresser pour tous renseignements à Paris, au Siège de l'Administration Centrale, Rue des Capucines, 22. — Dans les Départements, aux Agents de la Compagnie.
 M. COTTANCEAU, représentant de la Compagnie, 4, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur. (386)

LES CAPSULES FRANÇAISES
 d'ACACÉ & C^{ie}, à l'huile de ricin, sont le purgatif le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre que l'on connaisse. Dose en 4 capsules. Prix : 90 c. la boîte. Nous recommandons nos capsules à l'huile de foie de morue créosotée comme étant le seul remède radical guérissant rapidement et avec succès la **PNEUMONIE** à tous degrés, **Toux opiniâtres**, **CATARRHES**, **BRONCHITES** chroniques, etc. Prix 3 fr. la boîte. Demander le prospectus chez les dépositaires.
 Dépôts : pharmacies D'RUZ, à Saumur ; MALOREY, BAILLET, L'HOSPITALIER, à Tours ; PEYRELADE, à Angers ; ORILLARD, à Châtelleraul.

A CÉDER DE SUITE

A Saumur, BONNE POSITION Maison de Gros **DISTILLATEUR - LIQUORISTE** Et Entrepôt de Vins fins étrangers, Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX. Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales. S'ADRESSER au Bureau du Journal.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS Par M. l'abbé MÉRIT, Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur. En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.